

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 30 mai 2022

Le 30 mai 2022, à 20h, s'est réuni le conseil municipal dans la salle de la mairie, suivant la convocation adressée le 23/05/2022.

Etaient Présents : Mmes MICHEL-DURAND-GIL-SOUBEYRAND-DEMOMENT-EBERLAND-Mrs CERVINO-MARAINÉ-VINCENT-CHAMPETIER

Absente : Mme SUSSELIN (pouvoir à M. VINCENT)

Secrétaire de séance : Mme EBERLAND

-Délibération relative à la création d'un Comité Social Territorial commun entre la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche et la commune de Lanas.

La Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'article L251-7 du Code Général de la Fonction Publique prévoit qu'un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque Centre de Gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents ;

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une Communauté de communes et de l'ensemble ou d'une partie des communes adhérentes à cette communauté, de créer un Comité Social Territorial commun compétent pour tous les agents desdites collectivités/établissements à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de l'EPCI et de la commune de Lanas,

Considérant que les effectifs des agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public, contractuels de droit privé au 1^{er} janvier 2022 :

-Commune de Lanas : 3 agents,

-Commune de St Alban-Auriolles : 12 agents

-Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche : 100 agents

Permettent la création d'un Comité Social Territorial commun.

La Maire propose le rattachement des agents de la commune de Lanas au Comité Social Territorial commun, placé auprès de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche.

- la répartition des sièges entre les collectivités et l'établissement public intercommunal est comme suit :

- 1 siège pour la commune de Lanas,

- 1 siège pour la commune de St Alban-Auriolles

- 3 sièges pour la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Adopté à l'unanimité.

-Délibération relative à l'aide financière d'une famille du groupe scolaire VOLAMAU : afin d'aider une élève dans sa scolarité et lui permettre de suivre l'accompagnement scolaire le soir après la classe, la collectivité souhaite prendre en charge les impayés de la famille, à savoir un montant de 165.60 euros, indiqué sur l'avis des sommes à payer établi par la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche.

Adopté à l'unanimité.

-Délibération relative à l'adoption du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2023 et l'expérimentation du Compte Financier Unique (C.F.U) sur les comptes 2023.

Madame la Maire présente le dossier aux membres du conseil municipal sur l'adoption anticipée de la nomenclature M57 au 01.01.2023 : le référentiel M57 a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 01.01.2024, en remplacement de l'actuelle norme M14. Ce référentiel impose l'adoption d'un règlement budgétaire et financier par la commune. Il offre aux collectivités qui l'adoptent des règles assouplies en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues. Les états financiers établis en M57 apportent une information sur la situation patrimoniale de la collectivité. Enfin, il constitue le support de l'expérimentation du compte financier unique (C.F.U) sur les comptes 2023. Compte tenu de la taille de la commune, inférieure à 3500 habitants, le référentiel adopté sera le référentiel simplifié.

Par ailleurs, l'envoi des documents budgétaires devra obligatoirement faire l'objet d'une dématérialisation. (Envoi des flux au format xml)

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a ouvert l'expérimentation du CFU pour les collectivités territoriales et leurs groupements. Le CFU a vocation à devenir, à partir de l'exercice 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi. Le CFU sera un document comptable conjoint et se substituera au compte administratif et au compte de gestion, il constituera ainsi un document de synthèse, reprenant les informations essentielles figurant actuellement soit dans le compte administratif, soit dans le compte de gestion.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

La commune, sur proposition du comptable assignataire, adoptera sans anticipation la nomenclature M57 dès le 01.01.2023 (étant précisé que cette option est irrévocable) et se portera candidate à l'expérimentation du compte financier unique sur les comptes 2023. La mise en œuvre de l'expérimentation au CFU requiert la signature d'une convention avec l'état, qui sera transmise ultérieurement, si l'assemblée approuve cette candidature. Cette convention a pour objet de préciser les conditions de mise en place du CFU et de son suivi, en partenariat avec le Chef du S.G.C (Service Gestion Comptable) et le C.D.L (conseiller aux décideurs locaux). Le conseil municipal autorise Mme la Maire à adopter la nomenclature M57 par anticipation au 01.01.2023, à s'inscrire à l'expérimentation du CFU pour les comptes 2023 et à signer la convention entre la commune et l'Etat, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

-Organisation des élections Législatives : elles auront lieu les dimanches 12 et 19 juin. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h. Un tableau de permanence des élus a été établi.

-Exercice Inondation du 19 mai de 9h à 15h : cet exercice ORSEC inondation 2022 est un exercice cadre qui s'inscrit dans la programmation départementale d'exercices de sécurité civile 2022-2024. Il consiste en la gestion d'un épisode pluvieux intense générant des débordements importants du cours d'eau de l'Ardèche. Il nous a permis de tester la mise en place des dispositions Orsec Inondation avec le déclenchement du Plan communal de sauvegarde. Ce fut un bon exercice permettant de réagir à des situations précises. Des outils aidant à un meilleur suivi (établissement d'une main courante, listage des personnes accueillies...) vont être mis en place ainsi que la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.

-Réunion publique du 8 mai : une cinquantaine de personnes ont participé. Le bilan de ces deux premières années de mandat a été réalisé de façon claire et précise. Des suites vont être données concernant en particulier la dangerosité du croisement des Auches et de la R.D à Vogüé.

-Compte-rendu des visites et réunions :

- visite de l'usine Optimale à Lavilledieu concernant la valorisation des poubelles grises.
- visite de l'usine Metropolis de tri des recyclables (poubelles jaunes) à Portes-lès-Valence.
- visite d'une Déchetterie Pro pour la valorisation des déchets du bâtiment. (polystyrène, laine de verre...)

Ces 3 visites permettent de réaliser l'importance du tri afin de recycler au maximum nos déchets et limiter le coût.

-Dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial, rencontre avec le Maire de Saint-Péray et le Président de la Communauté de communes Rhône Crussol. Les élus de cette commune ont voulu jouer un rôle dans la nécessaire transition agricole en créant des « zones tests » pour des jeunes agriculteurs.

-Commission économie : une étude va être faite pour établir le Schéma intercommunal pour le foncier. Il est demandé le classement de la Communauté des Gorges de l'Ardèche en communauté de communes touristique.

-Location salle Papillon : une organisation va être mise en place pour un meilleur suivi. Le contrat de location sera réécrit avec plus de précisions. Une check-list permettra de ne pas oublier des éléments de la procédure.

-Divers :

- conseil d'école le 28/06 à 18h
- fête de l'école le samedi 02/07 à 10h à St Maurice d'Ardèche
- nettoyage des berges de l'Ardèche le 11 juin de 9h à 12h, des affiches vont être apposées.
- nettoyage de la mairie suite aux travaux d'isolation qui se terminent, le 08 juillet à 17h
- le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 07 juillet à 20h

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h.